MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 20 juin 2025

La DGA annonce de nouvelles mesures de soutien et de simplification en faveur des industriels de la défense

- **La Direction générale de l'armement (DGA) a annoncé la mise en place de nouveaux dispositifs de soutien de simplification en faveur des industriels de la défense à l'occasion du Salon international de l'aéronautique et de l'espace (SIAé) 2025. Ces actions, mentionnées ci-dessous, concrétisent l'engagement de l'État en faveur de la souveraineté industrielle.**
- **Le lancement en octobre prochain de la 2e promotion de l'Accélérateur Défense, un programme d'accompagnement unique porté par le ministère des Armées, la DGA et BPI France, destiné aux PME et ETI stratégiques de la base industrielle et technologique de défense.**
- **La signature le 18 juin 2025 d'une charte de bon fonctionnement sur les activités d'Assurance qualité fournitures (AQF) entre la DGA et les principaux maîtres d'œuvre industriels du secteur : Airbus Helicopters, Ariane Group, Arquus, Dassault aviation, KNDS, MBDA, Naval Group, Safran, Thales.**
- **La signature, le 17 juin 2025, par Sopra Steria de la convention PEPS (plan en faveur des ETI, PME et start-ups) du ministère des Armées en faveur du soutien aux PME et ETI.**
- **L'entrée de la DGA au sein d'Aéro excellence™ aux côtés des grands acteurs de la filière aéronautique, spatiale et de défense.**

L'Accélérateur Défense : un engagement étatique stratégique pour renforcer l'écosystème industriel français

L'Accélérateur Défense vise à outiller les entreprises clés du secteur pour les rendre plus agiles, plus robustes, et plus compétitives via un programme intensif sur 18 mois pour franchir un cap décisif. L'objectif est clair : soutenir l'autonomie stratégique de la France à travers un tissu industriel performant, réactif et sécurisé, capable de répondre aux exigences croissantes des armées.

Le programme a été conçu par BPI France en collaboration étroite avec la DGA qui finance jusqu'à 50% de son coût. Les entreprises participantes seront accompagnées sur des enjeux de cybersécurité, digitalisation, organisation RH, financement, montée en cadence industrielle, ou encore développement à l'international. Le programme s'adresse aux entreprises avec plus de 20 collaborateurs, et une forte implication dans l'équipement des forces armées.

La charte de bon fonctionnement : un engagement de haut niveau au service de la performance et de la souveraineté industrielle

Élaborée dans le cadre du chantier « Simplification DGA », cette charte vise à fluidifier et harmoniser les pratiques entre les équipes qualité du Service de la Performance et de la Qualité Industrielles (SPQI) de la DGA et celles des industriels dans la mise en œuvre des actions d'AQF.

Sa signature reflète la volonté commune de renforcer l'efficacité des processus qualité, tout en soutenant la performance industrielle qui contribue à l'autonomie stratégique de la France. Elle marque également un jalon symbolique, réalisé à l'occasion de la Journée nationale de France Qualité.

La signature de la convention PEPS avec Sopra Steria : un acteur stratégique au cœur de l'effort collectif de défense

La DGA se félicite de la signature de cette convention avec Sopra Steria qui rejoint désormais le pilier 5.3 du plan PME, ETI et start-ups (Plan PEPS). Cette étape est une avancée importante dans le renforcement du partenariat entre l'Etat et l'industrie de défense. En intégrant le Plan d'action PEPS, Sopra Steria rejoint un écosystème stratégique mobilisé pour favoriser l'action des entreprises au service des forces armées.

La DGA rejoint l'initiative Aero Excellence™

La DGA rejoint le dispositif Aero Excellence™ aux côtés des grands acteurs des filières aéronautique, spatiale et de la défense. Cette initiative lancée par le GIFAS permet de renforcer l'excellence opérationnelle de ces filières en réponse à la montée en cadence dans les secteurs aéronautique et spatial. Cette démarche collective entre l'Etat et les industriels illustrent les efforts nécessaires pour répondre à l'économie de défense.

Contacts médias :

Direction générale de l'armement
dga.presse.fct@intradef.gouv.fr
09 88 67 29 25

Centre médias du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

Délégation à l'information et à la communication de la défense
DICoD
Centre médias du ministère des Armées
60, boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15